





Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :

2 / 2

1. Mme Evelyne COLLIN SNPI FSU
2. M. Didier GAZAY SIEN UNSA

**Article 4** -Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage dans les services académiques.

Fait à Versailles, le **19 NOV. 2018**



Charline AVENEL